



**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES SUR
LES COMPTES ANNUELS 2025**

**SVGW Association pour l'eau, le
gaz et la chaleur
8002 Zurich**

Contenu

1. Rapport sur l'audit des comptes annuels

2. Comptes annuels
 - bilan
 - compte de résultat
 - tableau des flux de trésorerie
 - annexe





Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
SVGW Association pour l'eau, le gaz et la
chaleur
8002 Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre situation

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers en date du 21 février 2025.

Treuhand- und
Revisionsgesellschaft
Mattig-Suter und Partner

Bahnhofstrasse 28
Postfach 157
CH-6431 Schwyz

+41 (0)41 819 54 00
info@mattig.ch
www.mattig.swiss



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Schwyz, Ile le 18 février 2026

Treuhand- und Revisionsgesellschaft
Mattig-Suter und Partner

Lucia Lechmann
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Marc Arnet
Expert-réviser agréé

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale allemande. En cas de divergence ou d'incohérence, la version allemande fait foi.

Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)

Actifs	2025	2024
Actifs circulants		
Liquidités	22'462'327	19'496'044
Créances résultant de livraisons et de services envers des tiers	775'648	500'313
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	32'308	114'025
envers l'ASIG	23'359	108'796
Comptes de régularisation actifs	8'950	5'229
	1'083'197	1'173'423
Total actifs circulants	24'353'480	21'283'806
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	1'000'000	987'675
Immobilisations corporelles	107'439	493'735
Immobilisations incorporelles	222'749	0
Total actifs immobilisés	1'330'188	1'481'410
Total actifs	25'683'668	22'765'215

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

**Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)**

Passifs	2025	2024
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes de livraisons et de prestations à l'égard de tiers	325'760	143'220
Autres passifs à court terme à l'égard de tiers à l'égard du Fowa	982'553	1'029'596
	585'831	658'442
	396'722	371'154
Compte de régularisation passifs	1'223'642	967'498
Total capitaux étrangers à court terme	2'531'955	2'140'313
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions à long terme	18'809'300	16'460'700
Total capitaux étrangers à long terme	18'809'300	16'460'700
Total capitaux étrangers	21'341'255	18'601'013
Capital propre		
Capital social	4'164'203	3'975'500
Bénéfice annuel	178'210	188'703
Total capital propre	4'342'413	4'164'203
Total passifs	25'683'668	22'765'215

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

**Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)**

	2025	2024
Cotisations statutaires	8'094'481	7'898'782
Contributions externes	1'187'185	1'091'422
Bénéfices d'exploitation	7'279'999	6'134'050
Total produit d'exploitation	16'561'665	15'124'254
Charges de personnel	-9'304'640	-9'602'307
Autres charges d'exploitation	-6'762'923	-5'179'609
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-229'512	-254'620
Variations de valeur des immobilisations financières	29'456	73'134
Résultat d'exploitation avant intérêt et impôts	294'046	160'853
Produits financiers	23'760	97'371
Charges financières	-15'060	-14'515
Résultat d'exploitation avant impôts	302'746	243'709
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	5	8'924
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	0	-5'100
Résultat financier avant impôts	302'752	247'532
Impôts directs	-124'541	-58'830
Bénéfice de l'exercice	178'210	188'703

Compte des flux de trésorerie au 31 décembre
Exercice clôturé
(en francs suisses)

	2025	2024
Bénéfice annuel (pertes)	178'210	188'703
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	229'512	254'620
Variations de valeur des immobilisations financières	-29'456	-73'134
Variation des provisions à court et long terme	2'348'600	1'778'200
Variation des créances à court terme	-193'618	4'115
Variation des comptes de régularisation actifs	90'226	-93'386
Variation des passifs à court terme (hors engagements financiers)	135'498	283'941
Évolution des comptes de régularisation passifs	256'144	17'402
Autres charges et produits sans incidence sur les liquidités	30'000	0
Flux financiers découlant de l'activité d'exploitation	3'045'117	2'360'460
Investissements dans immobilisations corporelles et incorporelles	-78'834	-117'620
Désinvestissements d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Flux financiers découlant de l'activité d'investissement	-78'834	-117'620
Flux financiers découlant de l'activité de financement	0	0
Variation des liquidités	2'966'282	2'242'839
Preuve de la variation des liquidités		
État au 01.01.	19'496'044	17'253'205
État au 31.12.	22'462'327	19'496'044
Évolution des liquidités (nette)	2'966'282	2'242'839

**Annexe des comptes annuels 2025
(en francs suisses)**

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les comptes annuels présentés ci-après ont été établis conformément aux dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse. Les principales positions du bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 %. Les créances sont principalement dues aux membres.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de contributions statutaires, de produits d'exploitation et de contributions externes. Les produits d'exploitation sont dégagés en particulier dans les domaines de la formation initiale et continue, de la certification de produits et de l'Inspection Technique (ITIGS).

Immobilisations corporelles, incorporelles et leasing

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour calculer le montant des amortissements, on utilise les durées de vie et les méthodes d'amortissements suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	5 et 8 ans	20 % et 12,5 % linéaire
Immobilisations incorporelles, machines, véhicules	5 ans	20 % linéaire

Les contrats de location et de leasing sont portés au bilan conformément à la propriété juridique. En conséquence, les dépenses comme preneur de leasing ou loueur sont comptabilisées dans les charges par période fiscale, mais les biens en location ou en leasing eux-mêmes ne sont pas portés au bilan.

2. Informations, ventilations et commentaires relatifs aux comptes annuels

Le nombre d'emplois à temps plein s'établit en moyenne annuelle à 52.77 collaborateurs (année précédente 52.17).

Immobilisations financières	2025	2024
Immobilisations financières	1 000 000	987 675

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles	2025	2024
Équipements d'exploitation	58 777	449 865
Laboratoire	48 662	43 870
Total	107 439	493 735

Immobilisations incorporelles	2025	2024
Immobilisations incorporelles	222 749	0
Total	222 749	0

À partir de 2025, les installations précédemment comptabilisées sous «Équipements d'exploitation» dans le domaine «Logiciels» seront présentées dans la rubrique «Immobilisations incorporelles».

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

Provisions	2025	2024
Réserve variations de cotisations	1 420 000	1 420 000
Réserves d'exploitation	14 470 000	12 170 000
Provisions diverses	2 919 300	2 870 700
Total	18 809 300	16 460 700
Dont réserves latentes	16 718 000	14 118 000
Dont provisions à court terme	0	0

Le développement positif de l'activité a permis d'affecter 2'300'000 CHF aux réserves d'exploitation (année précédente 1'100'000 CHF). La provision pour l'incident informatique à hauteur de 300'000 CHF datant de 2024 (comptabilisée dans les provisions diverses) n'est plus considérée comme nécessaire et est donc également affectée aux réserves latentes.

Autres charges d'exploitation	2025	2024
Charges d'exploitation	3 893 762	2 934 698
Communication et information	2 599 284	1 921 229
Dépenses pour le Comité et les commissions	269 877	323 682
Total	6 762 923	5 179 609

Dettes envers les instituts de prévoyance

Au 31.12.2025, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle de 144'703 CHF (année précédente 175'095 CHF)

Passifs éventuels

Aucun

Solde des obligations résultant de contrats de leasing

Les obligations résultant de contrats de leasing qui n'expirent pas à la fin d'une période de douze mois, ou qui ne peuvent pas être annulées, présentent la structure d'échéance suivante:

Objet	Durée résiduelle (années)	2025	2024
Location Schwerzenbach et leasing photocopieuses	Jusqu'à 1 an	129 429	184 761
	2 à 5 ans	-	135 396
	Plus de 5 ans	-	-
Total		129 429	320 157

Ces montants comprennent les paiements sur contrats de location dus avant le terme du contrat ou l'expiration du délai de résiliation.

Montant global des valeurs de remplacement liquidées et autre dissolution substantielle de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été liquidée (année précédente 0.- CHF).

Commentaires relatifs aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Un produit exceptionnel de 5 CHF a été réalisé en raison d'une différence d'arrondi (année précédente: 8'924 CHF). La charge extraordinaire est de 0 CHF (année précédente 5'100 CHF). Le produit extraordinaire de 8'924 CHF de l'année précédente a résulté de la redistribution de la taxe sur le CO₂ pour l'année 2022 et du paiement ultérieur d'une créance déjà amortie. La charge extraordinaire de 5'100 CHF de l'année précédente a résulté principalement des frais de l'encaissement de la créance susmentionnée et d'un paiement ultérieur en raison de la réforme de l'AVS.

Dettes à long terme portant intérêts par échéance

Il n'y a pas de dettes à long terme portant intérêts.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour 2025 s'élèvent à 19'800 CHF conformément à l'offre (année précédente 23'900 CHF).

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun